


à Vélos

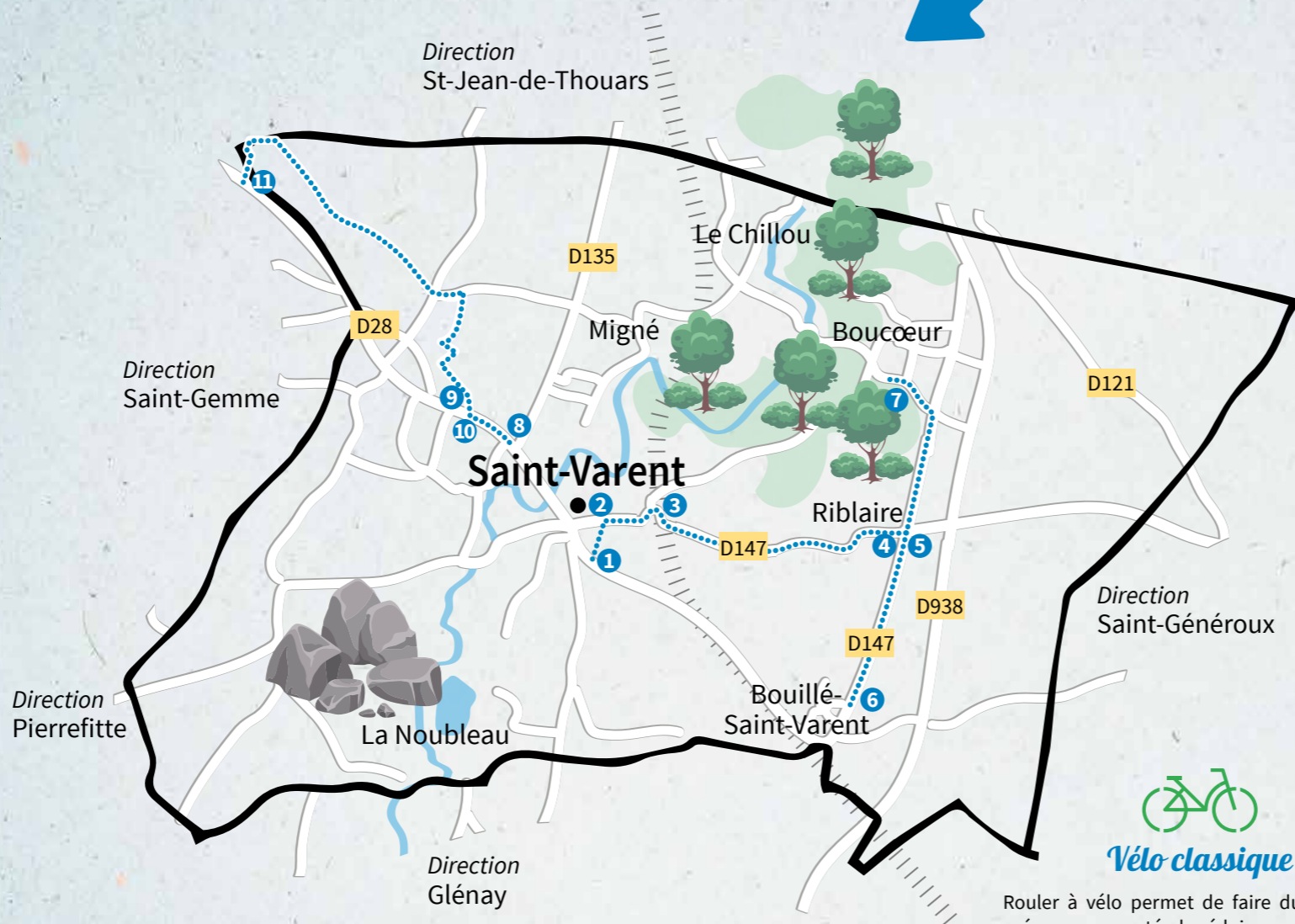
Mes itinéraires cyclables du quotidien

La Communauté de Communes du Thouarsais en partenariat avec la Commune de Saint-Varent a mis en place un itinéraire bis vélos. Des panneaux indiquant la direction, la durée en minutes entre les principaux lieux ont été installés le long de ces parcours afin de faciliter vos déplacements. Le vélo est le mode de déplacement sain, économique et écologique.

Temps de trajets

secteur **Saint-Varent** 

1	Riblaire	14mn	10mn
2	Riblaire	13mn	9mn
3	Riblaire	10mn	7mn
4	Saint-Varent	15mn	11mn
5	Bouillé-Saint-Varent	6mn	4mn
6	St-Varent via Riblaire	21mn	15mn
7	St-Varent via Riblaire	23mn	17mn
8	La Butte	18mn	14mn
9	La Butte	17mn	13mn
10	Saint-Varent Centre	5mn	4mn
11	Saint-Varent Centre	5mn	4mn



Rouler à vélo permet de faire du sport, de préserver sa santé, de réduire son empreinte carbone, de préserver son porte-monnaie tout en se déplaçant seul ou à plusieurs.



Vélo à assistance électrique

Un vélo électrique homologué (dont l'assistance se coupe à 25 km/h) reste un vélo. Selon le code de la route, les usagers peuvent donc emprunter les pistes cyclables et n'ont pas l'obligation de porter un casque vélo, même s'il est plus prudent de s'en équiper.

Le Casque est obligatoire pour les conducteurs et passagers de moins de 12 ans, ainsi qu'un siège adapté pour les moins de 5 ans.



La Communauté de Communes du Thouarsais et ses partenaires vous proposent de louer des vélos ou vélos à assistance électrique avec T'Velos. A vélo, respectez le code de la route, pensez à votre sécurité et à celle des autres.

